



# Les timbres militaires suisses de la Deuxième Grande Guerre (1939-1945)

BERNARD LAVALLÉE, Académie québécoise d'études philatéliques

Avec la déclaration des hostilités, l'armée suisse fut de nouveau mobilisée afin de protéger ses frontières.

On se souvint des timbres militaires de la période 1914-1918\* et des sommes importantes qu'ils avaient permis d'amasser. Mais, pour ne pas inonder le marché, cette fois, l'armée intervint.

Selon l'ordonnance no 102, afin de conserver la bonne renommée de l'armée, les émissions de ces timbres devaient se limiter à chacun des corps de troupe et, ce sans variétés, jusqu'au 1er septembre 1940. De plus, chaque émission devait être soumise à l'approbation de l'Administration des Postes de Suisse.

Par la suite, selon l'ordonnance no 125 du 26 avril 1940, la permission fut demandée, en suivant la filière normale, par l'adjoint-général, d'émettre de nouveaux timbres.

Il fut clairement établi qu'une telle permission ne serait accordée que pour les grandes unités de l'armée mais refusée aux plus petites, tels que les détachements, les colonnes, etc. Et les surplus de stocks détenus par les imprimeurs, furent sévèrement contrôlés. Ces ordonnances rigoureuses eurent pour effet de diminuer considérablement les variétés à quelques-unes seulement.

C'est ce qui explique que les vignettes majeures, en surplus, furent seulement

surchargeées, soit de dates, d'anniversaires, de messages particuliers ou même de souhaits de Noël.

Par exemple, il existe cinquante-quatre timbres surchargés «NOËL», avec ou sans date, en différentes langues: français, allemand ou italien.

Exemple:

«Noël en service pour la mère patrie».

«Weitlachten im dienste der Heimat».

«Noël sous les armes».

«Noël 42».

\* On pourra également consulter à ce propos le texte paru dans *Philatélie Québec* en novembre 1988 sous le titre de: *Les timbres militaires suisses de la Première Grande Guerre (1914-1918)* par Bernard Lavallée.

